



HAL
open science

Le lazaret de la Grande Chaloupe : creuset d'un nouveau monde ?

Michèle Marimoutou Oberlé

► **To cite this version:**

Michèle Marimoutou Oberlé. Le lazaret de la Grande Chaloupe : creuset d'un nouveau monde ?. Revue historique de l'océan Indien, 2009, Dialogue des cultures dans l'océan Indien occidental (XVIIe-XXe siècle), 05, pp.417-435. hal-03426357

HAL Id: hal-03426357

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03426357>

Submitted on 12 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le lazaret de la Grande Chaloupe : creuset d'un nouveau monde ?

Michèle Marimoutou Oberlé
La Réunion

Le Lazaret de la Grande Chaloupe est-il le creuset d'un nouveau monde ? Cette problématique fait écho au plus célèbre des lieux de quarantaine, Ellis Island, par où ont transité au XIX^e siècle les immigrants européens attirés par le rêve américain à un moment où le concept de creuset représentait un modèle d'intégration. On connaît aujourd'hui l'échec relatif de ce modèle, faute de valeurs communes comme l'a rappelé le Professeur Claude Wanquet dans son discours d'ouverture à ce colloque.

Dans la colonie française de La Réunion, de 1860 à la première moitié du XX^e siècle, le Lazaret de quarantaine de la Grande-Chaloupe accueille tous ceux qui, arrivant dans l'île, immigrants sous contrat ou passagers libres, viennent de régions suspectes au point de vue sanitaire. Pendant les quelques jours que durent cette mise à l'écart et cet enfermement, des centaines voire des milliers de personnes qui ne se connaissent peu ou pas se retrouvent à vivre dans un lieu clos, soumis à des règles et à une hiérarchie différentes de leur quotidien.

Après avoir situé rapidement historiquement et géographiquement, le Lazaret de la Grande Chaloupe, nous essaierons de comprendre, à travers quelques exemples, si les principes de son organisation spatiale favorisent les contacts et les échanges entre gens de cultures différentes ou au contraire font émerger les différences. Qu'est-ce qui s'élabore dans ces lieux clos ?

I – Le Lazaret de la Grande Chaloupe : un nouveau lieu de quarantaine pour satisfaire aux besoins de la Colonie

1 : Extrait de la carte de l'île de La Réunion par Paul Lepervanche, sous-inspecteur des Eaux et Forêts, 1878, ADR¹ plan 10.



En 1860, la colonie de La Réunion implante son nouveau lazaret, destiné à l'isolement des engagés² et à la mise en quarantaine des passagers libres, au NO de Saint-Denis, dans la vallée de La Grande Chaloupe³. Ce site est choisi en raison de son isolement du reste de l'île par le massif de La Montagne mais la topographie de cette vallée, très étroite, oblige à construire les bâtiments destinés aux internés sur deux sites différents, l'un en bord de mer, l'autre au fond de la vallée.

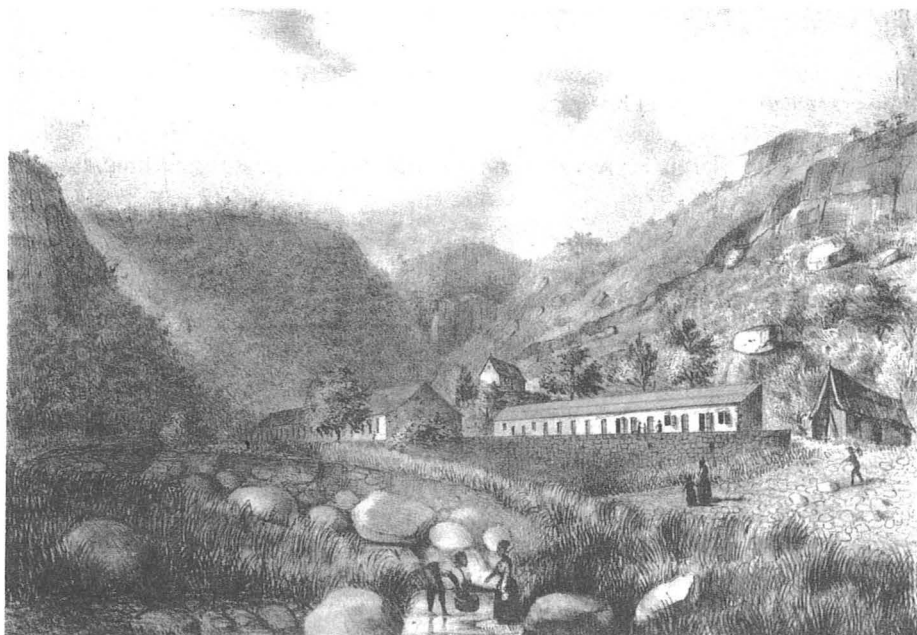
En 1861, ce Lazaret complète, puis remplace le précédent lazaret situé à la Ravine à Jacques. Celui-ci existe sous une forme rudimentaire dès la fin du XVIII^e siècle et se développe pleinement avec l'arrivée des premiers engagés indiens à partir de 1828 puis avec l'abolition de l'esclavage en 1848. Un pont débarcadère permet aux passagers de mettre pied à terre mais les hommes et les femmes sont séparés dans des bâtiments différents sous le contrôle d'un médecin aidé d'infirmiers et sous la surveillance de gardes.

¹ ADR : archives départementales de La Réunion.

² « Sont qualifiés d'immigrants les travailleurs asiatiques ou africains introduits à La Réunion dans les conditions prévues par le décret du 27 mars 1852 (...) L'immigrant engagé est celui qui a loué son travail pour un temps et dans des conditions déterminées par un contrat régulièrement passé dans son pays d'origine ou dans la Colonie », ADR N 677, procès-verbal du Conseil général en session extraordinaire, année 1898.

³ Pour plus d'informations, voir M. Marimoutou Oberlé, « Les lazarets de quarantaine à La Réunion aux XIX^e et XX^e siècles – Les portes d'un nouveau monde » dans *Le Lazaret de La Grande Chaloupe – Quarantaine et engagisme*, La Réunion, Conseil général, 2008, 198 p., p. 11 à 193.

2 : Le lazaret de La Ravine à Jacques, 1848, lithographie de L.A. Roussin



L'existence de lazarets de quarantaine reflète la nécessité pour l'île de se protéger contre la diffusion des maladies contagieuses dans sa population. Ils s'insèrent dans le dispositif du contrôle sanitaire à l'arrivée : contrôle de l'état sanitaire du navire par le biais de la patente de santé, mise en quarantaine si nécessaire en mer ou à terre et vaccination systématique contre la variole. En effet, avec la peste et le choléra, celle-ci fait partie des maladies les plus craintes, dites pestilentielles.

Or, les esclaves puis, à partir de 1828, les engagés que la colonie importe pour développer ses plantations de canne et son industrie sucrière, viennent de régions où ces maladies sont endémiques.

Avant 1860, tous les engagés sont, théoriquement, systématiquement isolés à leur arrivée dans des lieux dits d'isolement situés à Saint-Denis tandis que les convois suspects sont dirigés sur le lazaret de la Ravine à Jacques. Celui-ci devient rapidement insuffisant : en effet, après 1848, le nombre des engagés augmente rapidement. En 1860, ils sont 65 000 dont 37 777 Indiens, 26 748 Africains et 443 Chinois et parmi eux 14,6 % de femmes ! Pour faire face à la situation, comme la topographie des lieux rend difficile son agrandissement, des bâtiments provisoires sont installés dans la vallée voisine de la Grande Chaloupe et des recherches sont faites pour trouver un lieu intéressant pour construire un nouveau lazaret.

Deux événements vont précipiter la décision. Tout d'abord, l'épidémie de choléra qui secoue l'île en 1859, faisant de 2 200 à 2 700 victimes, et qui révèle les faiblesses du système de contrôle sanitaire – cupidité des hommes, incurie des autorités – permettant le débarquement des engagés africains malades du

Mascareignes. Par l'arrêté du 7 août 1860, la Colonie décide d'envoyer tous les engagés à leur arrivée en quarantaine d'observation non plus dans les seuls lieux dits d'isolement, comme le prévoyait l'arrêté du 11 juin 1849, mais dans un lazaret régi par une réglementation stricte.

Parallèlement, la signature, le 25 juillet 1860, d'une convention entre les gouvernements français et britannique prévoit, pour cette année-là, le recrutement de 6000 engagés indiens sous contrat pour La Réunion. De plus, les négociations continuent pour élargir ce recrutement aux Antilles françaises sans limitation de nombre.

Après des hésitations, c'est le site de la Grande Chaloupe, où des structures légères existent déjà en complément des installations de La Ravine à Jacques, qui est choisi comme lieu d'implantation du nouveau lazaret.

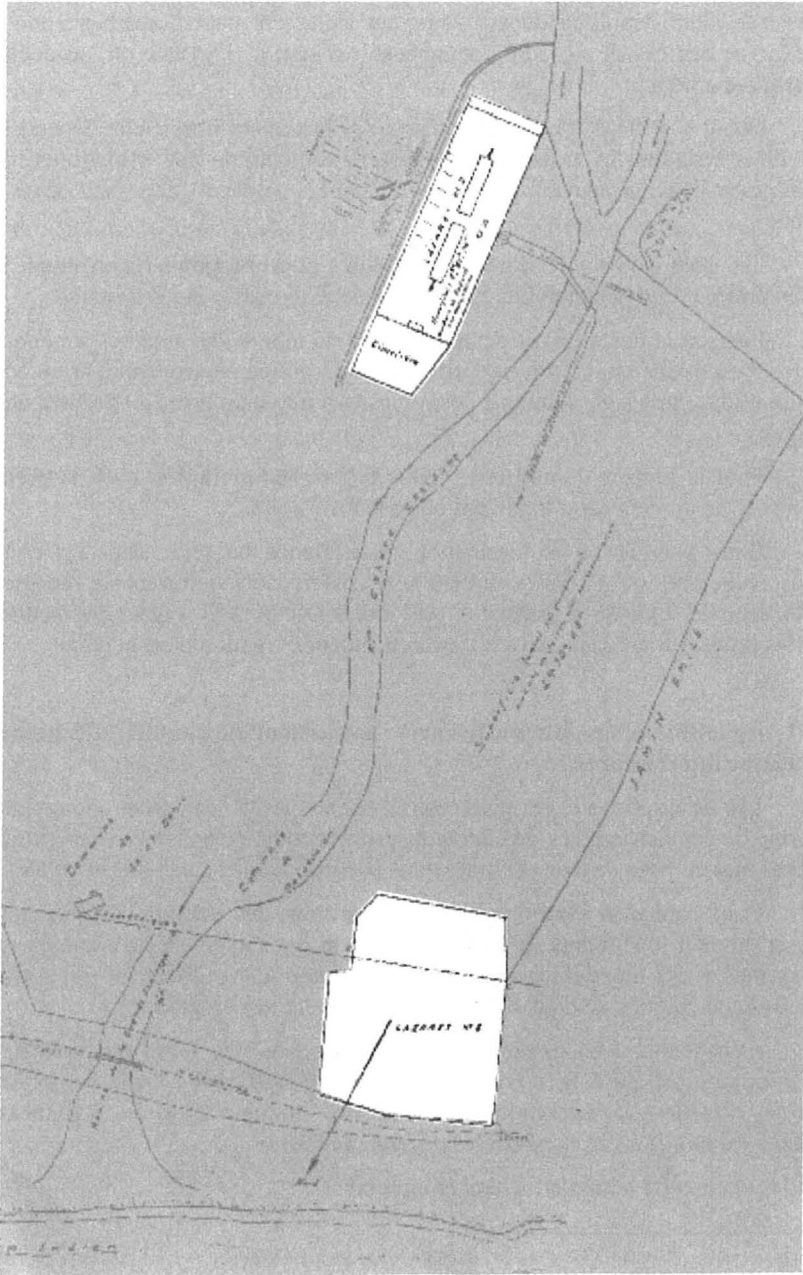
Le Lazaret de La Grande Chaloupe livré en 1861 s'inscrit dans une politique sanitaire et dans un contexte de migration de travailleurs libres liés par un contrat d'engagement à leur maître. De ce fait, ils ne sont pas soumis au droit du travail commun mais à celui défini par les conventions de 1860-1861 et résumé dans le contrat d'engagement. L'engagisme peut être défini comme un « salariat contraint »⁴.

Le Lazaret est un passage obligé pour ces travailleurs engagés quelque soit leur origine tandis que les passagers libres n'y séjournent qu'en cas de mise en quarantaine de leur navire⁵.

⁴H. Q. Ho, *Histoire économique de l'île de La Réunion (1849-1881)- Engagisme, croissance et crise*, L'Harmattan, Université de La Réunion, 2004, 327 p., p. 44 ; Y. Moulier Boutang utilise le terme de salariat bridé dans *De l'esclavage au salariat, économie historique du salariat bridé*, 1998, 765 p., p. 90-91.

⁵ C'est toujours le cas au XX^e siècle. *Le Petit Journal de l'île de La Réunion* du 20 septembre 1901 rapporte le cas d'immigrants comoriens débarquant au Port et pris pour des passagers. Ils ont pu circuler librement jusqu'à ce que l'erreur soit identifiée et qu'un agent de l'immigration les dirige « sur le lazaret en leur faisant suivre la voie ferrée ». ADR, IPER 39/15.

3 : Plan de situation des bâtiments du Lazaret de la Grande Chaloupe⁶



⁶ ADR CP 198/7.

Dans ce Lazaret double formé de deux groupes de bâtiments, le lazaret n° 1 et le lazaret n° 2, la quarantaine des engagés dure au minimum dix jours qui s'ajoutent aux trente jours de la traversée pour les Indiens, ce qui conduit à un total de quarante jours depuis le départ. Mais cet isolement peut durer beaucoup plus longtemps si des cas de maladie contagieuse existent à l'arrivée ou se déclarent pendant l'isolement.

Quant à la durée de la quarantaine des passagers libres, elle dépend de la nature de la maladie : 15 jours pour la rougeole au début du XX^e siècle ou 12 jours pour la peste mais qui peuvent être raccourcis si les passagers acceptent de se faire vacciner.

Les gens isolés au Lazaret le sont donc, pour un temps relativement long, sous le contrôle d'un personnel lui aussi enfermé le temps de la quarantaine.

Pendant la durée de cette mise à l'écart du monde, les internés sont dans un lieu clos d'où il leur est interdit de sortir, isolés du milieu environnant par un cordon sanitaire et des gardes et soumis à des règles et à une hiérarchie différentes de leur quotidien⁷.

Pour la plupart d'entre eux, venus d'horizons multiples, c'est la première rencontre avec un nouveau monde qui porte leurs espoirs.

Entre soumission et fascination, indifférence ou rejet, dans les contacts obligés, recherchés ou refusés, s'initient les transferts socioculturels qui modèlent la société actuelle. Quelques exemples pris aux XIX^e et XX^e siècles permettent de saisir les processus en cours dans les lazarets et leur évolution dans le temps.

II – L'organisation spatiale du Lazaret : un facteur de contact, d'échanges et de dialogue interculturel ?

Les descriptions et les plans conservés aux ADR⁸ montrent que ce Lazaret est formé de deux ensembles de bâtiments presque identiques, situés l'un sur les pas géométriques en bord de mer et l'autre dans la partie la plus étroite de la vallée.

Pour connaître avec précision la répartition des internés, il nous faudrait disposer du plan fonctionnel de ce Lazaret et non pas seulement de plans masse. Si son existence est mentionnée à plusieurs reprises dans différents rapports des Conseils de la colonie, ce plan, dessiné en 1860, reste introuvable.

Cependant, il en existe une description dans une lettre du directeur des Domaines au directeur de l'Intérieur en date du 20 août 1860⁹. Celle-ci montre que ce projet prévoit une séparation nette entre les immigrants et les « Blancs », et distingue les familles riches parmi les passagers libres.

En effet, selon cette lettre, le Lazaret comprend :

⁷ Le médecin chef de la Colonie dans la séance extraordinaire du conseil sanitaire du 14 mars 1864 ne souligne-t-il pas que « la société a le droit de prendre des précautions pour éviter la diffusion des maladies pestilentielles. C'est pour cela qu'ont été instituées les quarantaines ou séquestrations dans des lieux connus sous le nom de lazaret. Pendant leur durée se trouvent suspendues la liberté individuelle, la propriété et dans une très grande mesure les lois », ADR 5M58.

⁸ Dans M. Marimoutou Oberlé, *op. cit.* sont présentés tous les plans retrouvés à ce jour aux ADR.

⁹ ADR 2 Q51. Ce plan est aussi signalé dans les délibérations du Conseil privé dans sa séance du 30 juillet 1860 ADR 16 K 43.

« 1° Les bâtiments désignés au plan des lieux sous les n° 1 à 8 (poste militaire, gardiens, gardes de santé, médecin et aumônier, magasin, domestiques et infirmiers, sœurs, lingerie, pharmacie, cuisine, tisanderie, salles de bain, hôpital pour les femmes et pour les blancs, hôpital pour les noirs, salle des morts et cabanon pour les aliénés) ; 2° Les dépendances et deux (...) et partie du 3^{ème} des pavillons destinés aux familles riches (n° 10 et 11 du plan) ; 3° Les latrines (n° 14) ; 4° Les baraques pour l'expédition de Chine (n° 15) ; et 5° Le pont débarcadère (n° 15). Le terrain de Mme Vve Dugand sera occupé par trois des cinq bâtiments destinés aux immigrants (n° 12 du plan). Les deux bâtiments restant pour les immigrants (n° 12), le cimetière (n° 13), la chambre pour 20 blancs (n° 20) et le surplus du 3^{ème} pavillon pour les familles riches, doivent être établis sur le terrain de la famille de Jouvancourt (...) ».

D'après cette lettre, au lazaret n°1 doivent être construits en plus des bâtiments destinés aux immigrants et des dépendances, un hôpital pour les femmes et pour les blancs et un hôpital pour les noirs, mais aussi « La chambre pour 20 blancs et le surplus du 3^{ème} pavillon pour les familles riches (...) ».

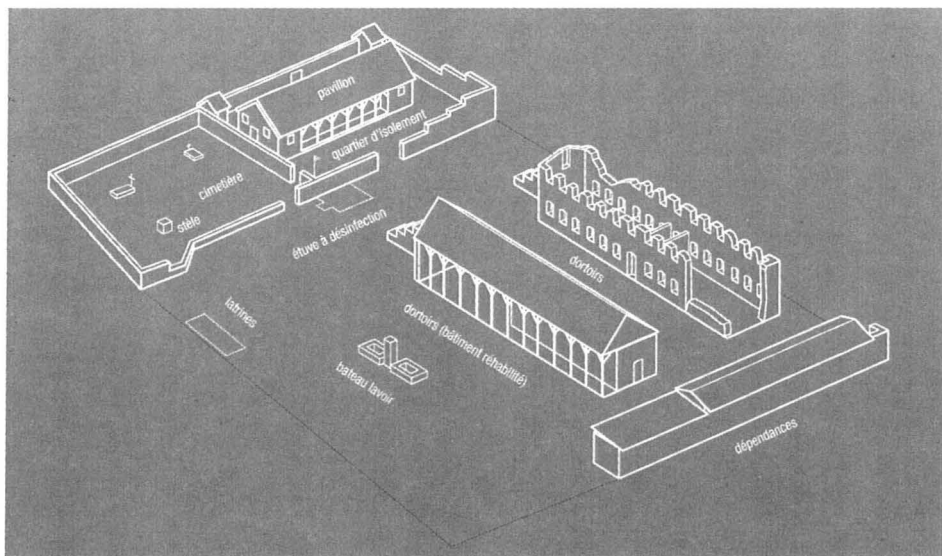
Aujourd'hui, il ne reste aucune trace des bâtiments qui n'étaient pas construits en pierre. Il faudrait une campagne archéologique pour peut-être en retrouver les traces et celles des autres constructions comme le logement du médecin, les différents magasins...

Seuls sont visibles les quatre grands dortoirs destinés aux immigrants, les dépendances, et le pavillon d'isolement construit bien plus tardivement en 1898/99 pour raccourcir la durée de la quarantaine.

4 : Vue actuelle d'un des bâtiments prévu pour les immigrants

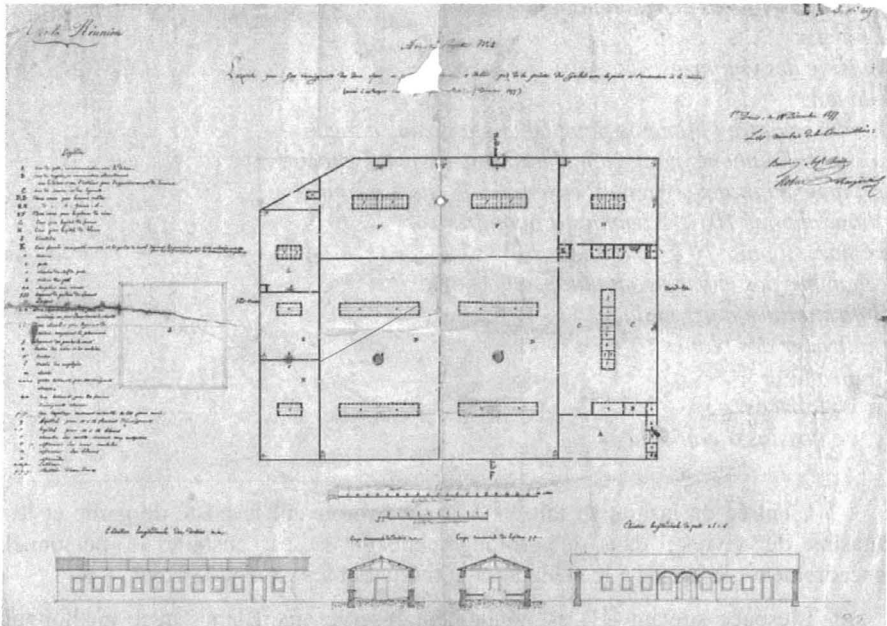


5 : Vue axonométrique du lazaret n°1, P. Drieu



Par contre, les Archives départementales possèdent le plan du lazaret projeté en 1857 à La Pointe des Galets. Ce plan permet de saisir les principes mis en œuvre pour accueillir les différents types de passagers.

6 : Avant-projet n°1 : Lazaret pour 500 immigrants des deux sexes et pour... (trou)...Blancs à établir près de la Pointe des Galets entre la pointe et l'embouchure (annexé à un rapport... (trou)... du 15 décembre 1857¹⁰



Légende du plan

A : Cour du poste en communication avec le dehors

B : Cour du magasin, en communication alternativement avec le dehors et avec l'intérieur pour l'approvisionnement du lazaret.

C : Cour de service et des logements

D, D : Deux cours pour hommes valides

E, E : deux cours pour femmes valides

F, F : deux cours pour hôpitaux de Noirs

G : Cour pour hôpital de femmes

H : Cour pour hôpital de blancs

I ???

J : Cimetière

K : Cour fermée et en partie couverte où les gardes de santé déposent les provisions qui sont enlevées ensuite par les infirmiers pour les besoins des hôpitaux

a : caserne

b : poste

c : chambre du chef de poste

d : cuisine du poste

e, e : magasin

f, f, f : logement du gardien du lazaret

g : lingerie

¹⁰ ADR B 85.

h, h : deux chambres réservées pour un aumônier, ou pour deux sœurs de charité

i, i : deux chambres pour logement du médecin, comprenant la pharmacie

j : logement des gardes de santé

k : cuisine des noirs et des malades

k' : bûcher

l : cuisine des employés

m : lavoir

n, n, n, n : quatre bâtiments pour 100 immigrants chacun

o, o : deux bâtiments pour 20 femmes d'immigrants chacun

p, p : deux hôpitaux contenant ensemble 40 lits pour noirs

q : hôpital pour 10 à 12 femmes d'immigrants

r, r : hôpital pour 10 à 12 blancs

s : chambre des morts avant autopsie

t : infirmier des noirs malades

u : infirmier des blancs

v : infirmière

x, x, x : latrines

y, y, y : bassins d'eau douce

L'entrée du lazaret se fait en A là où se trouvent le poste de garde et les magasins de vivres ; dans le prolongement en C est installé le personnel d'encadrement : le gardien, le médecin, l'aumônier et les gardes de santé.

L'espace suivant (H) est totalement réservé aux Blancs avec un hôpital prévu pour 10 à 12 personnes et un infirmier (u) pour leurs seuls soins.

Le reste de la structure est consacré aux immigrants ou « Noirs » avec quatre bâtiments pour 100 immigrants chacun (n D) et en F deux hôpitaux de 40 lits ; deux bâtiments sont réservés aux femmes d'immigrants et peuvent recevoir environ 20 personnes chacun (o E) ; un hôpital leur est réservé en G. Le cimetière se trouve à l'extérieur.

Ce projet est abandonné en 1860 en raison de son coût trop élevé. Il est remplacé par celui d'agrandir les structures existant à La Grande Chaloupe en complément du lazaret de La Ravine à Jacques puis par la construction de celui de La Grande Chaloupe.

Ces documents montrent que l'espace du Lazaret est organisé de façon à regrouper les gens de même statut et à séparer ceux de statut différent. C'est une organisation spatiale marquée par la ségrégation entre travailleurs engagés et passagers libres, entre Noirs et Blancs, reflétant en cela la structure de la société coloniale. Ce qui ne facilite pas la rencontre. A cela s'ajoute une organisation très hiérarchisée à la tête de laquelle se trouve le médecin du lazaret épaulé par un comptable et un gardien qui habitent là en permanence. En période de quarantaine, un infirmier, un interprète, des engagés de l'Atelier colonial, des prisonniers chargés des basses tâches, des gardes sanitaires et des soldats complètent l'effectif.

Le Lazaret fonctionne à la fois comme un hôpital et un lieu d'enfermement : d'ailleurs, au lazaret n° 1, un chemin de ronde construit en 1865 fait le tour des murs de façon à en faciliter la surveillance et un cordon sanitaire isole la vallée

quand des convois sont en quarantaine. Que se passe-t-il dans chaque espace spécifique ?

III – Dans les espaces réservés aux immigrants : des échanges restreints

Pendant la quarantaine, les engagés se côtoient mais sous le contrôle d'une hiérarchie.

D'après l'article 34 de l'arrêté du 28 octobre 1861, « les immigrants sont placés sous la surveillance des agents comptables qui sont chargés de maintenir le bon ordre parmi eux et de veiller à ce que les convois provenant de divers navires soient toujours parfaitement distincts et séparés ». En théorie, les immigrants ne doivent pas communiquer entre eux et chaque groupe doit rester isolé, sous la surveillance des mestrys respectifs.

Dans la pratique, c'est chose difficile à réaliser surtout dans les années 1860 quand de nombreux convois se succèdent à La Grande Chaloupe. Sauf à être assuré par une discipline stricte maintenue quelquefois grâce à l'usage du rotin comme le dénoncent les Indiens du *Canova* en 1863. Ceux-ci se plaignent au consul britannique d'avoir été « continuellement battus (...) cruellement, par les personnes qui les surveillent »¹¹.

Ce que l'enquête ordonnée par le directeur de l'Intérieur justifie de la façon suivante : « Le service intérieur du lazaret, les soins de propreté, les corvées de bois, d'eau, de cuisine, ne pouvaient s'effectuer sans qu'il y eût un commandement et par conséquent un commandeur, et que les paresseux, les hommes se refusant au travail se mettaient dans le cas d'être rappelés au devoir, mais non d'être battus (...) Les commandeurs, choisis parmi les immigrants, les maistris, ont ordinairement un rotin, dont ils se servent à l'occasion comme menace, pour obtenir l'accomplissement du service. A bord du *Canova*, je l'ai vu moi-même, lorsque les immigrants encombraient la dunette, les panneaux, les ponts etc. (...), les mestrys les dispersaient en stimulant avec un rotin les retardataires. Il n'a pas été procédé autrement à la Grande Chaloupe »¹².

Même si les rapports traitent plutôt des disfonctionnements, dans la vie quotidienne certaines solidarités se mettent en place face aux difficultés communes.

La majorité des engagés qui transitent par le Lazaret sont des Indiens de 1860 à 1882 et au cours du long voyage, des contacts se sont noués qui se poursuivent sur la terre ferme en particulier, lors des sorties hors du lazaret organisées pour la corvée de bois ou d'eau, pour chercher des plantes médicinales ou faire des petits travaux.

Dans les vastes cours, certains lieux sont propices aux échanges comme autour des marmites où cuisent les repas ou des bassins alimentés par une fontaine où les engagés viennent faire leurs ablutions quotidiennes, laver leurs vêtements. «

¹¹ ADR 5 M54, lettre du 2 juin 1863 du capitaine du Lazaret de La Grande Chaloupe au directeur de l'Intérieur : extrait de la lettre du Consul. Sur la vie quotidienne au Lazaret, voir M. Marimoutou *Les engagés du sucre*, éditions du Tramail, Saint-Denis, 1989, 261 p., p. 39 à 57 et V. Chaillou *De l'Inde à La Réunion – Histoire d'une transition – L'épreuve du Lazaret, 1860-1882*, Saint-Denis, Océan éditions, 2002, 226 p., p. 80 à 103.

¹² *Idem.*

D'un côté, on s'occupait de la cuisson des aliments ; de l'autre des soins de la toilette matinale. On se plongeait dans les piscines¹³ ; on versait l'huile sur les longues chevelures étalées. Les femmes dans l'eau jusqu'à la ceinture, offraient aux regards leur buste de bronze coulé dans un moule antique. On trempait les vêtements, on les tordait (...) ».

Mais tous ces Indiens ne forment pas un groupe homogène. La caste est alors toujours un critère important qui unit, à l'exemple de ces femmes qui s'assistent lors des accouchements au Lazaret, et prennent ensuite en charge les nouveaux-nés¹⁴. Mais, dans certains cas, elle reste une barrière difficile à franchir. Adolphe Coustan qui a écrit une thèse de médecine sur le lazaret de La Grande Chaloupe en 1867, signale que le personnel médical étant composé du médecin et d'un seul infirmier, effectif totalement insuffisant en cas d'épidémie, le médecin « est réduit à prendre comme aides d'infirmerie des noirs du convoi qui s'acquittent très mal de ces fonctions, et qui n'ont pas pour leurs compatriotes, surtout s'ils sont d'une caste inférieure à la leur, les égards et les soins dont on doit combler les malades »¹⁵.

Des engagés d'autres origines géographiques (Africains à partir des années 1870, Annamites...) peuvent se trouver au Lazaret en même temps que les Indiens mais on dispose de peu d'informations sur l'existence de relations entre eux d'autant que la langue reste une barrière même si des interprètes sont présents.

Répartition des engagés présents dans l'île en 1881

Castes	Dénombrement nominatif de 1881	Statistiques de l'immigration de 1881	Différence
Indiens	30 634	41 234	10 600
Cafres et Malgaches	15 683	21 189	5 506
Chinois	518	532	14
Total	46 835	62 955	16 120

Probablement doivent-ils s'adapter aux conditions de vie de la majorité indienne en particulier à une nourriture à base d'un riz quotidien.

Tous les internés séjournent sous le contrôle du médecin nommé pour la circonstance à la tête du Lazaret, qui exerce aussi des fonctions de police et d'officier d'état-civil.

¹³ Il s'agit des bassins de pierre décrits par A. Vinson dans « La reine Lilie ou la rose du Bengale » in *Salazie ou le Piton d'Anchaine*, Paris, Librairie Charles Delagrave, 1888.

¹⁴ A. Coustan, *Hygiène d'un convoi d'immigrants au lazaret de l'île Bourbon*, thèse pour obtenir le grade de docteur en médecine, Jean Martel Aîné, imprimeur de la faculté de médecine, Montpellier, 1867, 71 p., p. 22.

¹⁵ A Coustan, *op. cit.*, p. 55.

Les rapports avec la hiérarchie sont des rapports inégaux puisque tous les internés doivent obéir aux ordres qui leur sont donnés.

Les femmes sont souvent victimes d'abus de la part du personnel subalterne : interprètes ou soldats de faction. Contrairement aux interprètes indiens du tribunal qui sont des fonctionnaires soigneusement sélectionnés, la plupart de ceux employés au Lazaret sont recrutés parmi les condamnés, ce que dénoncent les médecins que ce soit le Dr Laure en 1863 ou le Dr Coustan quatre ans plus tard : « La nuit, quand tout dort au lazaret, l'interprète, avide de plaisirs génésiques, qui n'attendait que l'arrivée d'un convoi pour se livrer à sa passion désordonnée, pénètre dans les dortoirs, habillé en immigrant, se glisse sous les couvertures et va briguer les faveurs d'une indienne à laquelle il a donné un peu de bétel auparavant. Quelquefois, il abuse de l'espèce d'autorité morale qu'il exerce sur tout le convoi pour posséder des femmes qui se livrent à lui plus par frayeur que par désir. D'ailleurs que craint-il ? Comment le médecin pourra-t-il écouter les plaintes des victimes quand il sera obligé de se les faire traduire par le coupable lui-même ? »¹⁶.

Cependant les femmes savent s'unir pour dénoncer ces états de fait mais aussi pour s'entraider. Ainsi quand en juillet 1861, le sergent-chef du détachement d'infanterie de marine envoie un sirdar lui chercher une femme, « la femme, refusant d'obéir à cet Indien, fut maltraitée. Le lendemain au matin, plusieurs femmes vinrent porter plainte »¹⁷.

Dans certains cas, la prise de conscience des différences permet une adaptation des uns aux autres et un début de dialogue. Quelques exemples permettent d'illustrer les processus d'adaptation en cours et l'émergence d'un dialogue interculturel.

Tout d'abord le problème de la nourriture. Les menus servis aux Indiens tiennent compte de leurs habitudes alimentaires et est à base de riz accompagné d'épices diverses tandis que les interdits des musulmans sont pris en compte : dès 1860, on ne leur sert pas de porc.

Normalement ce sont des engagés venus de l'extérieur qui doivent faire la cuisine, mais très rapidement, ce sont des Indiens eux-mêmes qui préfèrent s'en charger, d'abord dans la minuscule cuisine installée dans les dépendances puis à l'extérieur, dans la cour.

L'article 12 de l'arrêté du 28 octobre 1861 donne la composition de la ration quotidienne : 800 g de riz, 125 g de légumes secs, 65 g de poisson salé, du sel et du ghee. Si l'internement se prolonge, le poisson salé est alterné avec 250 g de légumes frais et le dimanche, 100 g de viande fraîche sont prévus. Ce menu-type dont les quantités ne sont pas toujours respectées semble être aussi celui destiné aux immigrants des autres contrées.

Contrairement à celle des lieux de travail, la réglementation du Lazaret ne prévoit pas de façon explicite le respect des rituels, en particulier mortuaires. Sur les plans est noté l'emplacement de cimetières et les morts sont probablement

¹⁶ A. Coustan, *op. cit.* p.57.

¹⁷ ADR 5 M 55, rapport du 21 juillet 1861 de l'agent distributeur et surveillant Guichot au secrétaire général (Ravine à Jacques).

rapidement enterrés. Le Dr Coustan raconte comment, pour ramener la sérénité chez un groupe d'immigrants, il a dû s'adapter et autoriser l'accomplissement d'un rituel mortuaire : « Nous nous rappelons avoir vu plusieurs immigrants d'un convoi refuser leur nourriture, être démoralisés, parce que nous avions défendu que l'on enterrât une Indienne de leur caste morte au lazaret comme cela se pratique dans leur pays. Nous ne savions comment rendre leur gaîté à ces pauvres gens, quand une seconde femme étant morte, nous autorisâmes ce que nous avions défendu l'avant-veille.

La morte fut colorée en jaune avec du safran des pieds à la tête ; on lui mit sur les bras des bananes, du bétel, du piment et bien d'autres choses encore, afin qu'elle pût se nourrir pendant le grand voyage. On lui fit un lit de verdure très coquet, et pendant deux heures cette femme fut promenée dans le lazaret aux sons joyeux des voix des immigrants qui dansaient en foule devant le cercueil ; le soir, ils étaient tous satisfaits, et venaient nous remercier d'avoir respecté les coutumes de leur pays »¹⁸.

Dans un autre exemple, il montre comment le fossé entre sa culture et celle des Indiens le conduit à une erreur de diagnostic : « Nous ne nous rappelons pas sans quelque émotion un pauvre enfant d'environ douze ans, qui avait perdu sa mère à bord, sur rade de Saint-Denis, la veille de l'internement du convoi ; il maigrissait, prenait peu de nourriture, faisait deux parts de sa ration alimentaire, et touchait à peine à l'une d'elles. Nous attribuâmes à la douleur la conduite de cet enfant, et nous le plaçâmes à l'hôpital afin de lui faire avoir quelques petites douceurs : c'était ce qui le rendait inconsolable. Un immigrant nous conseilla de le faire sortir de l'hôpital ; il nous dit que c'était le seul moyen de le voir prendre des aliments et se mêler aux gens du convoi : 'il voudrait nourrir sa mère', nous dit-il.

En effet, nous le fîmes immédiatement sortir ; il prit les rations qu'il avait conservées pour sa mère, se dirigea vers la grève, et lança aux flots la nourriture qu'il portait, après avoir prononcé en indien quelques paroles que nous ne comprîmes point. Tous les jours, au coucher du soleil, cet enfant allait jeter dans les vagues plusieurs boules de riz pour nourrir sa mère qui dormait au fond des ondes »¹⁹.

Certains engagés sont venus avec leurs livres de prière, leurs instruments de culte, leurs instruments de musique et on peut imaginer que dans la cour, durant les longues journées, des groupes se forment autour de ces activités.

Le Dr Auguste Vinson relate dans *le Bulletin de la Société des Sciences et des Arts* en 1882 la pièce de théâtre en cinq actes jouée par des acteurs indiens au Lazaret et dont des extraits sont publiés dans le journal *La Patrie créole* en 1883. Ce spectacle est également décrit dans sa nouvelle « La Reine Lilie ou la rose du Bengale »²⁰, dans laquelle il se représente comme un voyageur débarqué sur une île déserte qui se retrouve dans un royaume fortifié – en réalité le Lazaret – dirigé par un souverain que ses sujets appellent « Tata ». Après avoir décrit le spectacle, Vinson le commente ainsi : « Cette fine comédie, dans sa facture philosophique,

¹⁸ A. Coustan, *op. cit.*, p. 95.

¹⁹ *Idem*, p. 96.

²⁰ In A. Vinson, *Salazie ou le Piton d'Anchaine*, Paris, Librairie Charles Delagrave, 1888, p. 220 à p. 335.

représente les scènes de la vie humaine : un vieux sot qui est dupé ; une jeune intrigante qui l'exploite, et un plus habile qui profite de tout, en courant très peu de périls (...) »²¹. Et il conclut : « (...) J'étais loin de m'attendre à voir une comédie aussi bien jouée chez un peuple où je ne soupçonnais pas de si remarquables éléments »²².

Dans ce microcosme, où un petit groupe domine une masse de gens qui subit cette supériorité, les contacts se font le plus souvent sous la contrainte des circonstances mais se traduisent déjà par des transformations qui ne se seraient jamais produites dans le pays d'origine et qui annoncent de nouveaux rapports socioculturels.

Les passagers libres, quant à eux, sont répartis en fonction de leur statut économique et social.

IV – Des passagers libres répartis selon leur statut économique et social

Document 7: Arrivée de passagers en quarantaine à La Grande Chaloupe, début XX^e siècle, ADR 5Fi 298.



Les passagers libres – fonctionnaires, touristes, étrangers avec un permis de séjour, créoles de retour – ne sont en quarantaine que si le lieu de provenance du navire est suspect ou s'il y a un malade à bord. Suite aux découvertes médicales de la fin du XIX^e siècle, le nombre de maladies

²¹ *Idem*, p. 122.

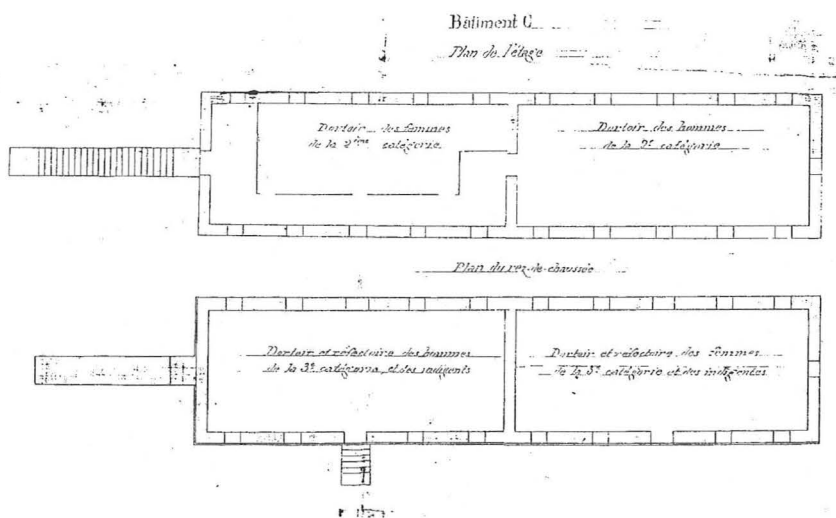
²² *Idem*, p. 123.

contagieuses augmente constamment. De plus, à partir de 1894 éclate la troisième grande pandémie pesteuse qui affecte rapidement les îles de l'océan Indien, en particulier celles qui ont un commerce régulier avec l'Inde comme Maurice.

Ces passagers libres, en particulier les plus riches, sont installés dans d'autres espaces que les engagés. Ils sont même isolés dans des espaces différents selon la catégorie dans laquelle ils sont classés selon des critères de fortune ou de notoriété : en effet, l'isolement au Lazaret est payant et le prix détermine la qualité du séjour.

En 1908, la Colonie projette de construire des chambres individuelles pour les passagers de première classe au lazaret n°2.

Document 8 : Plan du projet de réaménagement du lazaret n°2 de La Grande Chaloupe en 1908, ADR CP 228



Les passagers de première catégorie ou de première classe occuperaient une partie du rez-de-chaussée et la totalité de l'étage d'un des grands bâtiments de pierre, tandis que les hommes et les femmes de la deuxième catégorie dormiraient à l'étage du second bâtiment et que les passagers de la troisième catégorie et les indigents, hommes et femmes séparés, utiliseraient le rez-de-chaussée de ce second bâtiment comme dortoir et réfectoire. La catégorie des indigents comprend les passagers libres qui ne

peuvent payer leur séjour et les travailleurs engagés dont l'isolement est pris en charge par l'introducteur.

Cette ségrégation se traduit dans la réalité de la vie quotidienne. Les listes de matériel que le gardien demande quand un navire arrive en quarantaine ou qu'il met au rebut ou le contenu des appels d'offres faits au début du XX^e siècle montrent ce traitement différent entre les séquestrés.

Les passagers libres expriment volontiers leur opinion dans les journaux. *Le Journal de l'île de la Réunion* publie le 10 décembre 1902 le témoignage de ceux du *Yang-Tsé* qui viennent de subir douze jours de quarantaine. Ceux de la première catégorie ont tenu à insérer ce mot pour remercier le personnel du Lazaret du traitement exceptionnel qu'ils ont reçu. Selon eux, « une mention toute spéciale est due à M. le docteur Broquet pour sa courtoise bienveillance et son tact qui lui ont attiré l'estime de tous les passagers. A M. Tescher nous adressons ensuite nos remerciements. Grâce à cet intelligent et intrépide économe, qui prévoyait nos moindres désirs, nous n'avons jamais manqué de rien (...) En somme la quarantaine que nous avons purgée, a été aussi agréable que puisse être une quarantaine. Notre satisfaction aurait été complète si nous avions pu disposer, pour charmer nos continuels loisirs, d'un jeu de tennis ou de croquet. Il nous semble que l'administration pourrait sans se ruiner faire cette minime dépense. Les futurs internés lui en sauraient gré, car ainsi que le disait l'autre jour une jeune fille, une quarantaine sans croquet est une année sans printemps... ».

Mais ceux de la 3^{ème} catégorie, qui répondent le lendemain, ont une toute autre vision de leur séjour. Sur les 100 passagers, 69 en font partie qui ne disposent les premiers jours ni d'assiettes ni de verres et encore moins de fourchettes : ils doivent utiliser leurs doigts pour manger ! Ils s'en plaignent au médecin chef, le même Dr Broquet qui leur fait distribuer une fourchette par personne mais seulement un bol pour deux : « deux personnes devaient se servir dans le même récipient, comme les condamnés se servent dans la même gamelle ». Au repas du matin vers 10 h et à celui du soir ces internés ont droit au vin mais comme ils n'ont pas de verre, « même pas un gobelet de fer-blanc pour en boire, la régalade était à l'ordre du jour (...) [la nourriture étant insuffisante] (...) beaucoup d'entre nous se virent dans l'obligation de faire venir du dehors des suppléments pour bonifier notre maigre ordinaire »²³.

La différence de traitement est manifeste entre les passagers de la première catégorie qui paient 3 francs par jour d'internement et ceux de la troisième dont le séjour ne coûte que 0, 75 f. De même, en 1915, six notables arrivant de

²³ ADR, 1 PER 44/8

Maurice sur l'*Océanien* et internés du 18 au 22 janvier ont à leur service seize personnes sans compter le personnel médical !

Les passagers libres de catégorie différente entretiennent peu ou pas de relations entre eux. Par contre, à l'intérieur d'un même groupe social qui partage les mêmes espaces, des solidarités se font jour. C'est ce que laisse percevoir la relation d'un passager signant « Veritas » de son passage en 1902 : « Notre conversation était souvent interrompue par les éclats de rire qui nous arrivaient de la salle à manger. C'était la bande des premières, avec Messieurs P. et L... en tête, qui faisaient les quatre cents coups. J'ai vu le docteur Lamarque rire aux larmes, un soir, quand M. P... condamné à faire « Zinga », exécuta la sentence – avec une mimique des plus réussies. Notre compatriote, le Docteur C..., avec son esprit fin et délié et ses histoires toujours pétillantes d'esprit et de malices, nous valut du Docteur Lamarque le brevet de descendance directe des gens du midi de la France. Cette remarque ne fit qu'augmenter la verve de notre ami C... qui, à la grande joie de tous, (Bourbonnais compris) déterrait, de je ne sais où, les histoires les plus fantastiques sur la Réunion »²⁴.

S'il semble que la plupart des passagers de troisième catégorie acceptent de partager les mêmes lieux que les immigrants libres de couleur, ce n'est pas toujours le cas ! En 1908, parmi les passagers de l'*Oxus* contraints pour un cas de rougeole à bord de subir une quarantaine inattendue, les créoles pauvres classés comme indigents refusent de dormir, comme c'est l'usage, dans la même salle que des engagés comoriens et des immigrants asiatiques. Après en avoir fait la demande au Gouverneur, ils obtiennent des passagers de deuxième classe l'autorisation de coucher dans leur réfectoire la nuit²⁵. Ici, la solidarité « raciale » dépasse les problèmes de classe !

Une double hiérarchie existe dans l'enceinte du Lazaret : celle, classique, d'une administration qui doit gérer un lieu d'isolement, lieu de soins perçu comme une prison, en particulier par les passagers libres, et à la tête duquel se trouve un médecin, et une autre, inhérente à la société coloniale, qui oppose le « Blanc » et le « Noir ». Cette hiérarchie se traduit dans l'organisation spatiale ségrégative du Lazaret.

Dans le fonctionnement réel, les quelques exemples que nous venons de développer montrent que, dans les interstices, se renforcent ou se nouent des solidarités autour d'une appartenance commune ou face à un sort commun. La question est de savoir si elles perdurent une fois hors du Lazaret et sous quelles formes. Au-delà des solidarités, la cohabitation dans ce lieu clos de personnes de cultures différentes conduit à des « négociations » de part et d'autre pour un vivre ensemble le moins conflictuel possible, que ce soit dans

²⁴ ADR, *La Patrie créole* du 29 octobre 1902.

²⁵ ADR, X 93, dossier *Oxus* en quarantaine du 8 au 23 janvier 1908.

le cas des rituels mortuaires des Indiens ou dans le front commun des passagers blancs de l'Oxus vis-à-vis des étrangers de couleur. Le Lazaret est, pour beaucoup, la porte d'un nouveau monde et dans ce passage obligé, s'élaborent les transferts socio culturels qui vont modeler ensuite la société réunionnaise.

L'exposition²⁶ que vous découvrirez ce soir en réintégrant dans ce même lieu toutes les catégories de personnes qui ont pu y subir la quarantaine aux XIX^e et XX^e siècles a pour objectif, en libérant la parole et en réveillant les mémoires, d'en faire réellement le creuset d'un nouveau monde.

*Michèle Marimoutou Oberlé,
est Professeure certifiée d'Histoire, Doctorante à l'Université de Nantes
m.andree@wanadoo.fr*

²⁶ Suite à la restauration du quartier d'isolement du lazaret n°1 construit en 1898/1899, le Conseil général, dans le cadre de l'année européenne du dialogue interculturel, y a installé une exposition permanente, ouverte au public tous les jours, intitulée « Quarantaine et engagisme », dont j'ai assuré le commissariat scientifique. Un ouvrage publiant l'ensemble de l'iconographie utilisée accompagne ce travail.